



SERCE'Infos

2

ACTUALITÉS

- Enquête annuelle du SERCE
- Véhicule électrique : conférence le 15 juin 2011
- Concours Lumières 2011 : palmarès

4

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

- PPP et éclairage public
- Plan Bâtiment Grenelle : rénovation des bâtiments du tertiaire

6

SÉCURITÉ

- Le Concours Sécurité 2010
- Le SERCE sécurise l'emploi intérimaire

7

FORMATION

- Bilan de la 1^{ère} promotion de monteurs de réseaux
- Fibre optique : initiative en Rhône-Alpes

8

EN BREF...

- Publication
- Nominations
- Agenda du SERCE



« Concours Sécurité »
et « Concours Lumières »

Le SERCE
met à l'honneur
les initiatives
et les bonnes pratiques

À lire p. 3 et 6



DEUX PALMARÈS : LUMIÈRES ET SÉCURITÉ À L'HONNEUR

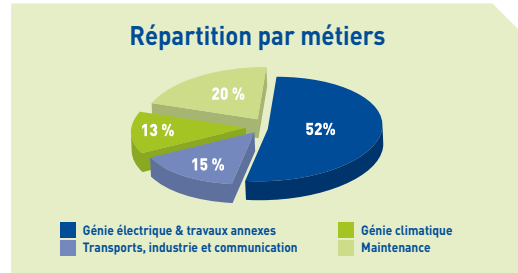
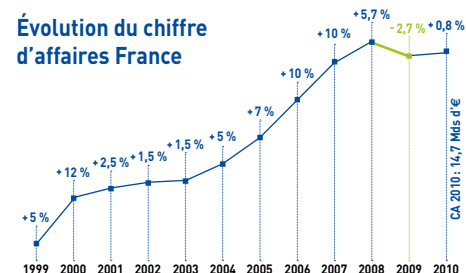
Le mois de mai est au SERCE le mois des récompenses. En effet, chaque année sont proclamés les palmarès du Concours Sécurité et du Concours Lumières. S'ils diffèrent dans leur objet, leur finalité consiste à distinguer des initiatives autour de valeurs communes : progresser et valoriser.

La profession du génie électrique est par essence particulièrement sensibilisée aux problématiques de prévention et de sécurité au travail. L'exposition des collaborateurs au risque électrique est une préoccupation constante des entreprises qui veulent préserver la composante la plus précieuse mais aussi la plus fragile de l'entreprise. L'expérience montre que la réussite est conditionnée par un engagement ferme, persévérant et méthodique des directions d'entreprise. Le Concours Sécurité est donc l'occasion de saluer les efforts mis en œuvre sans relâche par la profession et de valoriser les actions qui permettent à notre secteur d'obtenir une diminution continue de notre taux de fréquence.

La sécurité était également une des raisons premières de l'éclairage public. Puis elle est devenue un élément essentiel de la mise en valeur des monuments et de l'histoire de notre pays. La mise en valeur du patrimoine, culturel ou industriel, est une source d'attractivité touristique importante, qui contribue à l'épanouissement économique d'une commune ou d'une région. Désireux d'intégrer la dimension du développement durable, le SERCE s'engage, avec l'ensemble des acteurs de la filière de l'éclairage, pour démontrer qu'environnement, efficacité énergétique et éclairage public sont compatibles.

Bernard Vadon
Président du SERCE

Conjoncture économique



► L'ENQUÊTE ANNUELLE DU SERCE 2010 : UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA STABILITÉ

Chaque année le SERCE réalise une enquête annuelle de conjoncture portant sur l'activité des entreprises adhérentes. Ce recueil de données chiffrées permet d'établir l'évolution du chiffre d'affaires à périmètre constant, sa répartition par marché et une analyse plus précise sur les différents métiers.

Les résultats de l'enquête font apparaître une année 2010 relativement stable pour la filière avec un CA de 14,7 Mds € hors acquisitions, après une année 2009 en régression. Malgré un contexte économique plutôt bousculé, les entreprises du SERCE ont globalement su préserver leur chiffre d'affaires avec une progression de 0,8 % par rapport à 2009 réparti pour 37 % dans les réseaux et infrastructures, 42,5 % dans le tertiaire et 20,5 % dans l'industrie.

► LE POINT DE VUE D'UNE PME

Thierry Schott, PDG de LOEBER S.A., une entreprise alsacienne familiale et indépendante de 150 personnes créée en 1934 et spécialisée dans le génie électrique, s'exprime sur l'année 2010 et les tendances 2011.

« On peut dire que le volant d'affaires est resté stable en 2010, essentiellement en raison d'une clientèle fidèle et récurrente satisfaite par la qualité constante de nos prestations. Néanmoins c'est la variable « baisse des prix » qui suscite pour nous de l'inquiétude. Une tendance

lourde qui se retrouve aussi bien dans le secteur tertiaire que dans l'industrie. Nous luttons sérieusement contre cette orientation négative et contre-productive. L'année 2011 démarre sur un maintien de l'activité en industrie mais la visibilité est plus difficile dans le tertiaire en raison d'une mise en concurrence toujours plus accrue. Nous sommes néanmoins confiants, car le développement de la GTC – gestion technique centralisée – s'ajoute à nos activités traditionnelles apportant dans son sillage une compensation qui permet d'équilibrer le chiffre d'affaires. Aujourd'hui dans la région Alsace, très dynamique dans la maîtrise de l'énergie, la part des travaux de pilotage électrique représente 15 % contre 10 % il y a encore peu de temps. Un mouvement de fond qui ouvre des perspectives que nous sommes prêts à relever. »

Délais de paiement

► LOGICIEL CHORUS : LE SERCE INTERVIENT POUR SOUTENIR SES ADHÉRENTS

La gouvernance globale en matière de rationalisation et de modernisation des systèmes informatiques de l'État vit une mise en place chaotique. En effet, le nouveau logiciel financier Chorus provoque d'importants dysfonctionnements, notamment dans les circuits de paiement des fournisseurs. Peu adapté aux contraintes de la tenue de la comptabilité générale, Chorus entraîne des impayés et des retards de paiement mettant quantité d'entreprises, dont les réserves de trésorerie ou capacités d'emprunt sont insuffisantes, en difficulté, voire en danger.

C'est ce qu'a vécu **Jean Serange, PDG de la Société Serange** dans le Puy-de-Dôme, victime de ces turbulences pour le chantier de la rénovation du 92^e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand, qui commente la situation et son issue.

« Le règlement des factures liées à ce chantier qui réunissait huit intervenants appartenant à différents

corps de métiers, dont des TPME a rapidement tourné à l'absurde. S'abritant derrière un « bug informatique du logiciel » aucun interlocuteur du Ministère ou de ses instances représentatives dans notre région n'a été capable de trouver une solution de paiement. Une hérésie à l'heure où le gouvernement, avec la loi LME, s'accorde à dire que la réduction des délais de paiement constitue une source de financement primordiale pour les entreprises.

L'intervention de la Direction générale du SERCE auprès des plus hautes instances de l'État a permis de débloquer la situation. Sensibilisant tour à tour la Direction Générale des Finances Publiques, le Ministre du Budget et le Ministre de la Défense, sa mobilisation a permis d'aider au recouvrement des factures. Un aboutissement qui n'a d'égalé que la détermination du SERCE à soutenir efficacement et équitablement ses adhérents quels que soient leur taille et leurs moyens. »

Zoom sur...

► CONCOURS LUMIÈRES 2011 : UN PALMARÈS ORIGINAL

Le Concours Lumières organisé par le SERCE en partenariat avec Philips Lighting, signe sa 23^e édition cette année enregistrant un succès grandissant auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés (+30 % de dossiers déposés par rapport à 2010). Le jury, s'est réuni le 13 mai dernier sous la présidence de François-Michel Gonnot, Député de l'Oise.

Composé de professionnels de l'éclairage, de responsables de l'aménagement des villes ou du paysage, d'architectes, il a récompensé cette année des initiatives appliquées à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain. Trois prix ont été décernés aux maîtres d'ouvrage dont les réalisations témoignent d'une véritable originalité,

alliant la qualité à la technicité. La prise en compte de l'efficacité énergétique a été précisée et estimée cette année grâce à l'introduction de trois critères : le nombre de points lumineux et la puissance totale installée, le type de projecteurs et les sources utilisés et enfin le ratio moyen lumen / Watt pour chaque type de point lumineux.



2^e prix Syndicat intercommunal d'Énergies de la Côte d'Or (SICECO)
Château de Gevrey Chambertin (21)
• Mise en lumière de l'extérieur du château organisée autour de la notion de clair-obscur faisant entrer la lumière et les ombres dans l'esthétique de la composition nocturne.
• Concepteur : Vittorio Sparta / Eclair - Installateur : Entreprise Fauchet (Demongeot) - Fournisseurs : Thorn - Sill - WE-EF

1^{er} prix Syndicat intercommunal du cimetière de Clamart (92)
• Mise en lumière de l'esplanade et de la façade : un parti pris symbolique entre la lumière et les ténèbres, le jour et la nuit, la vie et la mort • Concepteur : Concept Lumière - Installateur : ETDE Gallet Delage - Fournisseur : Iguzzini



3^e prix Ville de Vénissieux
Lycée Pasteur (69)
• « C'est de l'architecture que vient la lumière. » Un usage parcimonieux de la lumière qui souligne uniquement les arêtes hautes du bâtiment, caractéristiques de l'époque de construction des années 30.
• Concepteur : LEA - Installateur : Cegelec Centre Est - Fournisseur : Philips

Mention spéciale du Jury : Ville de Pau – le château

En marge du concours, le jury a tenu à souligner le travail réalisé sur le château de Pau, même si la mise en lumière liée fortement à l'utilisation d'images projetées ne correspond pas tout à fait aux critères retenus dans le cadre du concours. • La mise en lumière permanente associée à une animation raconte l'histoire du château et assure à la ville une signature nocturne originale et contemporaine. • Concepteurs : Skertzo - LEA - Installateurs : Cegelec - ETC Audio - Fournisseurs : BH Technologies - ETC - Philips - Sanyo - WE EF

► VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Le SERCE organise le 15 juin à Paris, une conférence sur le thème « Infrastructures de recharge : clés de la réussite du véhicule électrique »

La question est essentielle car le développement du véhicule électrique auprès du grand public passe par la capacité qu'il aura à trouver des systèmes de recharge performants et sécurisés, en nombre suffisant.

Les débats, animés par Jean-Louis Caffier, journaliste à LCI permettront d'aborder les travaux européens, les perspectives de recherche, les témoignages de villes sur les expérimentations en cours, l'adaptation du réseau électrique, les préoccupations des constructeurs et la sécurité des installations.

Le SERCE souhaite mettre la qualité de l'installation électrique au cœur des débats. La compétence des entreprises est en effet un élément essentiel pour les constructeurs automobiles, les équipementiers et les collectivités locales qui doivent être exigeants sur la fiabilité et la sécurité des installations.

Les débats feront l'objet d'un compte rendu téléchargeable sur le site internet www.serce.fr



Le groupe stratégique « IRVE »

Le SERCE participe au groupe stratégique des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (IRVE) mis en place par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie sur les déploiements des infrastructures de recharge. Ce groupe de travail réunit notamment les constructeurs automobiles, les équipementiers et ERDF, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Parmi les axes de travail, les aspects liés à la rémunération des opérateurs de services (monétique) sont envisagés ainsi que les problématiques de la recharge des véhicules électriques et ses conséquences sur la gestion de la pointe, la tarification associée et les compétences des installateurs. Il s'intéresse aussi aux appels à projets lancés par l'ADEME et aux perspectives industrielles directes (publiques) et indirectes (privées) dont ils sont porteurs.

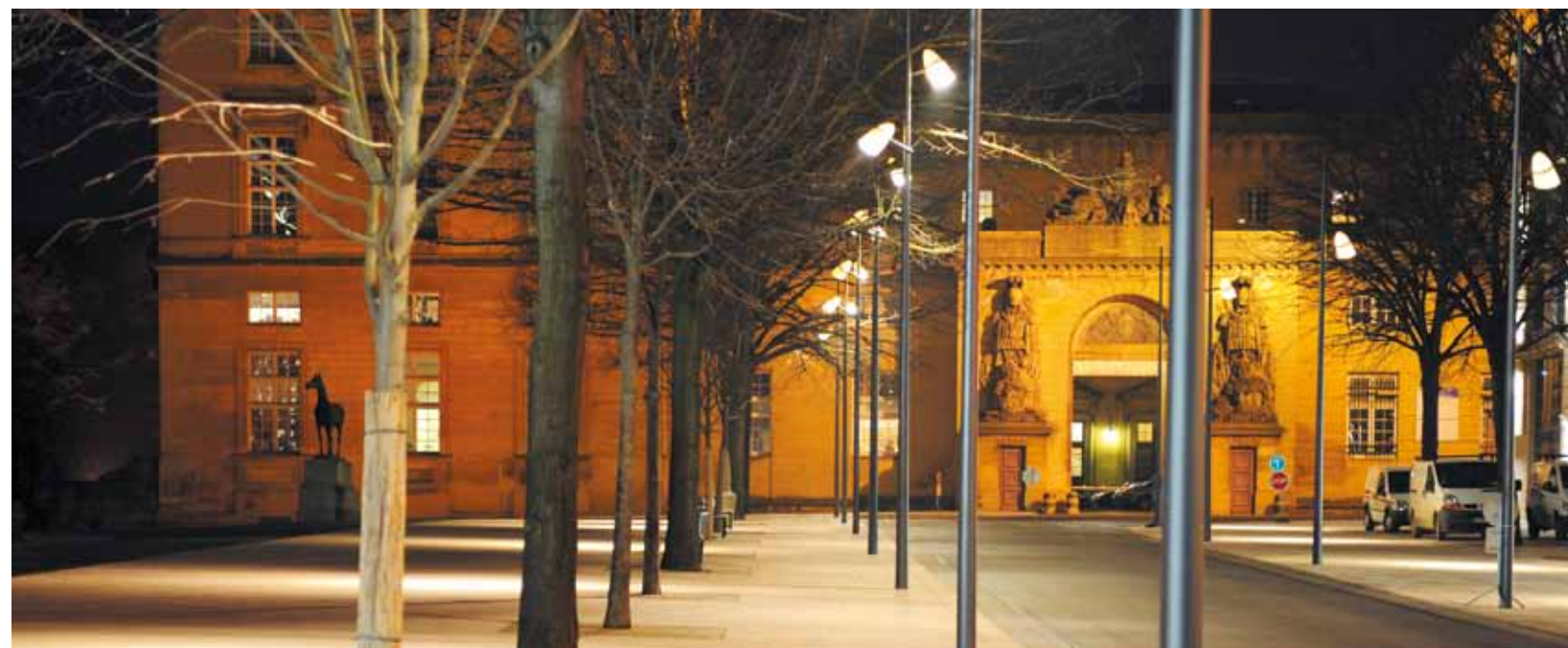
► FRANCE TELECOM / SERCE : DES PISTES POUR AMÉLIORER LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Depuis deux ans, le SERCE et la Direction des achats de France Telecom, ont mis en place des réunions institutionnelles pour examiner et échanger, 3 à 4 fois par an, sur l'ensemble de la relation contractuelle. France Telecom anime par ailleurs 4 groupes de travail rassemblant les représentants des entreprises de travaux de ligne (ETL) dont les entreprises du SERCE. Les thèmes discutés concernent :

- La réduction des délais de facturation. Ce groupe de travail s'est fixé pour objectif la limitation des délais cachés [délais compris entre la fin effective des travaux et l'émission de la facture] à moins d'un mois. Il travaille actuellement avec l'opérateur à sa formalisation concrète.
- Les indicateurs servant à évaluer la qualité des prestations des entreprises. Le nombre d'indicateurs est trop important et le SERCE souhaite revoir leur pertinence afin de les adapter à l'évolution des prestations réalisées par les entreprises.
- L'amélioration du système d'information et d'échanges entre France Telecom et les entreprises de réseaux. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement de la gestion des ordres de travaux.
- La logistique. Les entreprises souhaitent que la gestion des stocks confiée aux entreprises soit identifiée en tant que prestation dans le cahier des charges et puisse ainsi être rémunérée.

Palmarès 2011

Effacité énergétique



LE PPP, UN OUTIL ACCESSIBLE AUX PETITES COMMUNES : L'EXEMPLE DE CONTRES (LOIR-ET-CHER), 4 000 HABITANTS

Jean-Luc Brault, Maire de Contres, a engagé un contrat de partenariat public-privé pour rénover l'éclairage public de la commune. Avec plus d'un tiers de son parc installé depuis plus de quarante ans, le PPP lui a permis de remplacer 1200 lampes, de changer 60 % des points lumineux dans sa commune et de générer 28 % d'économies d'énergie.

« Le contrat qui s'étale sur douze ans a fait l'objet d'un suivi méticuleux et régulier de la part des élus, indique Jean-Luc Brault. Nous sommes satisfaits de ce type de contrat car il permet de fixer dès le démarrage et pour toute la durée du partenariat les prix des lampes, des câbles électriques et de la main d'œuvre. Par ailleurs en cas d'incident sur la voirie provenant d'une installation d'éclairage public, la responsabilité de l'entreprise privée étant engagée, les délais d'interventions fixés par le contrat de PPP se trouvent significativement réduits. »

« Les contrats engagés avec le secteur privé ne posent aucun problème dès lors que les collectivités l'établissent avec le souci du détail. Il s'agit d'un engagement mutuel qui s'avère particulièrement efficace et dont il faut avoir à l'esprit que la finalité s'inscrit dans une démarche de recherche d'efficacité avant tout. »

NOUVEAU GUIDE D'AIDE À LA PRESCRIPTION : « OUTILS DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA SIGNALISATION DU TRAFIC »



La Commission « Éclairage public et Régulation du trafic » publie un guide méthodologique destiné aux adhérents du SERCE et plus particulièrement aux PME. Les entreprises réalisant plus d'un cinquième de leurs activités « réseaux » en éclairage public, il était opportun de doter les chargés d'affaires et responsables commerciaux d'un guide leur permettant d'appréhender le type de contrat le mieux adapté à ce marché afin de jouer pleinement leur rôle de conseils et de prescripteurs auprès des collectivités locales.

Les PPP, mis en place depuis 2004, sont particulièrement adaptés à l'éclairage public et ce, quelle que soit la taille du projet. Leur part dans le domaine de l'éclairage public est de 16 %. Ils constituent pour les collectivités locales un véritable accélérateur d'investissement répondant aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux actuels.

LINKY, LE COMPTEUR COMMUNICANT : UNE EXPÉRIMENTATION SUIVIE DE PRÈS PAR LE SERCE

Éric Besson, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique a mis en place le 4 mai dernier le comité de suivi « Linky » composé de constructeurs, d'installateurs, de fournisseurs d'électricité, d'ERDF, de collectivités locales, de la CNIL* et d'associations de consommateurs.

Le SERCE y représente les installateurs, deux de ses adhérents ayant participé à l'expérimentation d'implantation des compteurs communicants qui s'est déroulée à Lyon et en Indre-et-Loire. Quatre réunions ont été programmées pour permettre au comité de rendre ses conclusions au début de l'été. En parallèle, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) viendra présenter le bilan de l'expérimentation devant le comité à la fin juin. Le gouvernement prendra la décision de la généralisation de la mise en place des compteurs à la mi septembre.



*Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Qualité environnement

FILIÈRE DEEE PRO, LE BILAN UN AN APRÈS

Début 2010, les entreprises du SERCE ont été sollicitées par Recylum pour participer à une expérimentation et une évaluation en région Rhône-Alpes. Le retour d'expérience ayant été concluant, l'éco-organisme a mis en place le 1^{er} juillet 2010 la première filière mutualisée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE Pro : luminaires professionnels, appareillage de surveillance et de contrôle, sécurité incendie, contrôles d'accès...). Une démarche collective qui réunit 12 organisations professionnelles, 120 industriels éco-responsables et dont les objectifs sont clairement affichés : collecter 70 000 tonnes de DEEE par an. Parties prenantes de la filière de collecte des lampes usagées depuis 2006, 79 % des entreprises du SERCE qui collectent les lampes participent aussi à la filière DEEE Pro. En 2010, les agences « points de collecte » ont recueilli 231 tonnes de lampes et elles représentent près de la moitié du tonnage d'équipements récupérés par l'ensemble des installateurs électriques français.

Marc Journaux, Délégué régional SERCE de la région Rhône-Alpes dresse un bilan, un an après ce lancement. « Il s'agit d'un sujet dont nous nous préoccupons déjà depuis plus de 4 ans en Rhône-Alpes, car nous représentons une partie significative des entreprises d'installation électrique. Cette démarche est importante à double-titre. C'est un moyen d'afficher l'implication des entreprises dans une approche environnementale concrète à l'usage de leurs collaborateurs et de leurs clients. Les entreprises, par leur engagement pro-actif, se positionnent également dans un domaine qui va inéluctablement devenir réglementaire. En ce sens on peut parler d'une démarche volontaire de la part de nos installateurs qui sont sensibilisés à la marge de progression inévitable du développement de la collecte des DEEE, elle-même étroitement liée à l'augmentation du prix du traitement des déchets non triés. En 2010, nous avons recyclé pour la région sud est (Rhône-Alpes, Auvergne, PACA) 55 tonnes de lampes et 16 tonnes de DEEE Pro, ce qui équivaut à 123 points de collecte répartis sur les chantiers et centres de travaux. C'est un résultat encourageant et largement perfectible puisqu'il



ne concerne encore que 30 à 40 % des installateurs. La filière est donc opérationnelle pour le recyclage des lampes et des équipements des luminaires (boîtiers, hublots...). Elle s'organise pour accentuer celui des déchets électriques et électroniques tels que les équipements de sécurité et de circulation... Il reste encore à venir les accords entre Récyllum et les constructeurs pour rendre efficace le recyclage des produits électriques tels que les disjoncteurs. »

Données statistiques Recylum.

DU KW AU KWH : LES ENTREPRISES DE GÉNIE CLIMATIQUE DU SERCE SONT SUR LE PONT

« Jusqu'à présent, les installateurs s'engageaient sur une puissance en kilowatts. Il s'agissait pour eux d'assurer le confort des occupants d'un bâtiment quelle que soit la température extérieure. Dans la foulée du Grenelle de

l'environnement et la perspective de la réglementation thermique 2012, il va leur falloir également s'engager sur des kilowattheures, c'est-à-dire garantir les consommations dans la durée. » Aucun doute dans l'esprit de

Gérard Rigeot, le président de la « Commission Génie climatique » du SERCE : les installateurs, investis d'une mission nouvelle vont devoir apprendre à travailler en amont avec les architectes ou les bureaux d'étude pour être en mesure de prendre en compte tous les paramètres liés aux exigences énergétiques d'une construction dès sa conception, plutôt que d'intervenir comme sous-traitants des entreprises générales du Bâtiment comme ils le font encore actuellement. »

Plan Bâtiment Grenelle

GRANDES ORIENTATIONS 2011 : LE SERCE REPRÉSENTE ET DÉFEND LES INTÉRÊTS DE SES ADHÉRENTS AUPRÈS DU COMITÉ

Le SERCE participe au Plan Bâtiment Grenelle organisé autour du Bureau du Comité Stratégique et notamment à un des groupes de travail qui préparent le décret relatif à la rénovation du parc tertiaire.

Le 17 mars dernier, Jérôme Gatier, Directeur stratégique du Plan Bâtiment Grenelle, est venu présenter aux membres du Conseil d'administration du SERCE le bilan de l'année 2010 et les grandes orientations retenues pour 2011. À cette occasion, le SERCE a exprimé ses interrogations quant aux délais de mise en œuvre des mesures liées à la rénovation des bâtiments publics dans le cadre de la loi Grenelle 2 et le peu de visibilité dont disposent les entreprises dans la réalisation effective des travaux. Pour Jérôme Gatier, 2011 est une année tremplin pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Grenelle dans le tertiaire.

Trois grands thèmes de travail sont en cours :
 ■ La sortie du décret d'application lié au Grenelle 1 fixant une réduction des consommations d'énergie de 38 % d'ici 2020,
 ■ Le soutien au développement des diagnostics de per-

formance énergétique (DPE) dans le secteur public,
 ■ La définition de la nature et du champ que doit couvrir la garantie de performance énergétique, sujet qui fait l'objet d'un groupe de réflexion dédié.

« Il faut également engager, d'ici 2012, explique-t-il, la rénovation des bâtiments de l'État afin de réduire de 40 % leurs consommations d'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2020. Parfaitement conscientes des enjeux liés à ce vaste mouvement de fond, les Collectivités sont très sensibles à ces objectifs. La gestion de leurs équipements dans le tertiaire devient de plus en plus stratégique mais l'investissement financier reste encore un frein important. Il est donc nécessaire que tous les acteurs s'impliquent pour faire converger les moyens de répondre à ce vaste défi environnemental. Le « tournant est amorcé » affirme-t-il et en ce sens, nous nous félicitons du soutien du SERCE qui joue à la fois un rôle mobilisateur entre les besoins sur le terrain et le savoir-faire des entreprises, et un rôle fédérateur entre les entreprises et les institutions gouvernementales. »



Parution d'un dossier sur des CPE exemplaires d'entreprises du SERCE dans le magazine « Energie Plus »

Un dossier d'« Énergie Plus » consacré au Contrat de performance Énergétique est paru en avril dernier. Il présente notamment deux exemples de CPE remportés par des entreprises adhérentes du SERCE.

Le premier, présenté par Pascal Jean, Président de la Commission « Efficacité énergétique » du SERCE, est un CPE de services signé par St-Étienne Métropole pour la rénovation de la chaufferie et du système de régulation du Musée d'Art Moderne de la ville. Le second, à l'initiative de Jacques Stockel, Délégué régional du SERCE des régions Centre / Poitou-Charentes, concerne un CPE conclu en juillet 2010 avec la Région Centre pour la rénovation et l'exploitation de 18 lycées.

Prévention et sécurité au travail, un véritable outil de gestion pour les entreprises

► PALMARÈS DU CONCOURS SÉCURITÉ SERCE / OPPBTP 2010

Le SERCE organise, depuis 1965, en partenariat avec l'OPPBT, un concours annuel destiné à mettre en valeur, à l'échelon de la profession, la qualité des efforts entrepris en matière de prévention.

Les prix récompensent, par familles et groupes d'activités, les initiatives les plus méritantes. Si les résultats obtenus en termes de taux de fréquence et de gravité des accidents sont un des premiers critères analysés,

les mesures prises dans l'organisation du travail afin d'assurer une meilleure prévention des risques et les actions de communication ou de sensibilisation des salariés sont également prises en compte.

L'année 2010 est restée bien orientée avec un taux de fréquence de 13,4 (13,8 en 2009). Le taux de fréquence des intérimaires s'établit à 27,2 sur l'année contre 27,9 en 2009 ce qui confirme la forte amélioration observée en 2010.

Retrouvez tous les résultats et de nombreuses interviews des lauréats primés dans la Lettre du Concours Sécurité, disponible sur le site :

www.serce.fr

(Rubrique : Qui sommes nous ? / Publications)

► INITIATIVE : UNE CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE LES AGENCES D'EMPLOI ET LES ENTREPRISES DU SERCE

Un engagement destiné à améliorer la prévention du personnel intérimaire par une vigilance accrue

Les entreprises du SERCE de la région Nord Pas de Calais - Picardie font de la prévention des risques professionnels une priorité absolue. C'est dans ce contexte qu'ils ont signé une convention avec les agences de travail temporaire de la région.

La charte s'articule autour de 4 axes qui décrivent les mesures à mettre en œuvre par les entreprises de travaux d'une part et les agences de travail temporaire d'autre part, afin de prévenir les risques professionnels. Prévention, transparence, participation et partage des valeurs animent les bonnes pratiques déclinées dans la charte. Les entreprises s'engagent notamment à transmettre un profil détaillé des missions et postes de travail confiés à l'intérimaire. De leur côté, les agences d'emploi répondent au plus près du besoin et s'assurent que les collaborateurs intérimaires disposent des équipements réglementaires. L'échange permanent d'informations entre les entreprises et les pôles d'emploi repose sur un interlocuteur régional unique et professionnel en matière de prévention.

Le SERCE participe activement à l'analyse de tout événement lié à la sécurité susceptible de faire progresser les démarches de prévention et les agences participent

à des visites de chantier en compagnie des animateurs sécurité du SERCE.

Enfin, le partage de valeurs communes d'écoute, de devoir, de transmission et de conformité aux règlements intérieurs des entreprises inspire chaque acteur de la démarche.

Sophie Château, Responsable ressources chantier chez Satelec : « Cette démarche a donné lieu à la rédaction d'une charte d'engagement, validée au niveau régional par les 8 entreprises membres du SERCE et par le Prisme, syndicat des entreprises de travail temporaire dont dépendent les 15 agences régionales avec lesquelles nous sommes en relation. Début 2011, la charte a été présentée et expliquée aux agences avant d'entrer en vigueur. »

► UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE POUR LE PERSONNEL INTÉRIMAIRE : LE SERCE ACCOMPAGNE LES ADHÉRENTS AVEC UN GUIDE SPÉCIFIQUE

Les salariés intérimaires contribuent à hauteur de 15 à 20 % aux activités des entreprises du SERCE. En matière de sécurité, le taux de fréquence des accidents du travail est deux fois plus élevé que pour le personnel permanent. C'est pour sensibiliser les adhérents à ce phénomène que le SERCE a élaboré, à partir de l'expérience et avec le concours d'entreprises familières de cette question, le livret « Prévention des accidents du travail - Le Personnel Intérimaire ».

Ce guide souligne la nécessité d'une organisation spécifique pour le recrutement, l'accueil et le suivi

des intérimaires, population soumise par nature à un renouvellement fréquent. Il donne également aux entreprises les outils pour s'évaluer dans une perspective d'amélioration.

Le guide « Prévention des accidents du travail - Le Personnel Intérimaire » est disponible sur l'extranet site du SERCE. (Rubrique « Publications »)



Partenariats SERCE / Écoles

Parce que ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui installeront et exploiteront demain les équipements électriques omniprésents de notre cadre de vie et de notre environnement professionnel, le SERCE avec les entreprises adhérentes mènent une politique active de recrutement de compétences. Le SERCE, avec l'appui des Commissions « Questions sociales » et « Formation professionnelle » recense en permanence les facteurs probables d'évolution à moyen et long terme concernant les métiers du génie électrique et climatique et répond à ces besoins par une participation active à la mise en place d'actions de formation demandées par les entreprises.

► BILAN DE LA PREMIÈRE PROMOTION DE MONTEURS DE RÉSEAUX À AMBÉRIEU

Pierre Perrozet, Chef de travaux du Lycée Alexandre Bérard d'Ambérieu (Ain) et Hervé Jacques, Conseiller Formation Continue du GRETA et Responsable du Pôle Monteurs Réseau s'expriment sur le succès rencontré lors de la première promotion mise en place en 2009/2010 et le développement incontournable de leurs formations.

« La plate-forme d'Ambérieu a ouvert ses portes à 30 personnes lors de son ouverture. Nous y dispensons trois types de modules de formation : le Module 1 est un premier niveau de qualification de monteur réseau BT, le Module 2 forme des monteurs réseau aéro-souterrain TST et le Module 3 des monteurs réseau aérien TST. À la rentrée 2010 / 2011 nous comptons plus de 36 salariés en formation dans le cadre de contrats de professionnalisation et actuellement nous sommes en phase de développement de stages spécifiques dans le domaine des réseaux électriques dont les travaux sous tension. Ces stages en alternance sont créés pour répondre aux besoins des entreprises

de la région Rhône Alpes qui perçoivent tout l'intérêt que représentent des salariés formés à l'évolution de leur marché et aux pratiques professionnelles qui s'y réfèrent. Récemment, indique M. Jacques, nous avons eu une

« La plate-forme d'Ambérieu n'aurait pas vu le jour si rapidement sans le soutien et la collaboration constructive du SERCE, véritable partenaire de tous les instants et la mobilisation des entreprises régionales. »



demande pour créer un stage spécifique de monteurs réseau pour 40 salariés appartenant à la même entreprise. Cette demande reflète bien le besoin de perfectionnement

du personnel et la prise de conscience des entreprises. Le sens de l'histoire se tourne en effet vers de nouvelles solutions techniques, de nouveaux métiers et donc un parcours professionnel qui doit en permanence être remis

à niveau. Outre l'aspect professionnel, confient Messieurs Perrozet et Jacques, ces formations constituent un véritable maillage interprofessionnel et intergénérationnel entre les salariés en formation sur la plate-forme et les élèves du Lycée Professionnel. Le dialogue s'instaure ouvrant ainsi plus larges les perspectives liées aux métiers du génie électrique et climatique. Précisons que la plate-forme d'Ambérieu n'aurait pas vu le jour si rapidement sans le soutien et la collaboration constructive du SERCE, véritable partenaire de tous les instants et la mobilisation des entreprises régionales. Grâce à leur notoriété

et aux aides aussi bien financières, matérielles que pédagogiques ce partenariat a permis de rapprocher tous les acteurs pour parvenir à cette réussite ».

► PROJET DE FORMATION « TECHNICIEN FIBRE OPTIQUE » : INITIATIVE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

Fort du succès rencontré dans la formation « Monteurs Réseau », le GRETA, le SERCE et l'Association « Ambition Réseaux » ont décidé de créer une nouvelle formation « Technicien Fibre Optique » au sein du Lycée professionnel Jacques de Flesselles à Lyon. Cette formation s'adressera dans un premier temps, aux détenteurs d'un Bac Pro, ou équivalent, actuellement en poste et souhaitant se spécialiser.

Fabrice Dudragne, Président de cette association et Conseiller régional SERCE « Réseaux » pour la région Bourgogne, rappelle les objectifs et les enjeux.

« Le besoin de formation dans les métiers liés à l'installation et au raccordement de la fibre optique est né du déploiement de l'activité dans ce secteur qui constitue une des priorités du gouvernement dans le cadre du Grand emprunt, et dont le potentiel professionnel, dans les dix années à venir, est énorme.

Il est donc urgent et indispensable de former de nouveaux techniciens ou de compléter leur formation afin de répondre aux compétences globales nécessaires pour exercer ce métier.

Face aux enjeux de ce développement, nous travaillons, en Rhône Alpes, en étroite collaboration avec le GRETA de Lyon et le SERCE pour définir les compétences, les postes et le contenu de cette nouvelle formation « Technicien Fibre Optique » qui sera dispensée sur la plate-forme du lycée Jacques de Flesselles et lancée avant la fin 2011. Une initiative qui va permettre, au niveau régional dans un premier temps, de mettre en corrélation les besoins du marché avec les compétences techniques des monteurs dans les entreprises ».

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) ?

Les CQP permettent de reconnaître les compétences acquises par la formation ou l'expérience (VAE ou Valorisation des Acquis par l'Expérience) et de les développer par des formations professionnelles adaptées pour les métiers spécifiques.

Le CQP est accessible aux jeunes en formation initiale, aux demandeurs d'emploi et aux salariés ayant une expérience minimale de trois ans, dans le cadre de la formation continue ou de la VAE.

Depuis plusieurs années, le SERCE mène une politique volontariste dans ce domaine :

- le CQP de monteurs de lignes HTB a ainsi pu être attribué à plus d'une centaine de jeunes monteurs depuis 2006, l'année de sa création ;
- le CQP de monteurs caténaires lancé en 2007, a été attribué à une cinquantaine de salariés de ce secteur et une session d'examen a été organisée dans les locaux du SERCE en avril dernier avec 100 % de réussite.

Actuellement le SERCE, en étroite collaboration avec l'AREF BTP de Paris, travaille à deux projets qui devraient aboutir en 2012 :

- le CQP de monteur en signalisation ferroviaire, un métier très spécialisé qui n'a pas de formation initiale spécifique compte tenu de ce marché très particulier ;
- le CQP de Technicien FTTH (Fiber To The Home) pour la fibre optique utilisée dans le cadre des réseaux de très haut débit qui répond, lui, à un besoin de la profession alors qu'il n'y a pas encore de formation de l'Éducation Nationale pour cette spécialité du monde des télécoms.

L'Agenda du SERCE

JUIN

- **8 juin** Commission Signalisation transport
Commission Réseaux de Communication
- **9 juin** Bureau du SERCE
Commission Prévention et sécurité
Commission Éclairage public et régulation du trafic
- **14 juin** Commission des Infrastructures de réseaux de distribution (HTA-BT)
- **15 juin** Assemblée générale du SERCE
Conférence « Infrastructures de recharge : les clés de la réussite du véhicule électrique »
- **23 juin** Rencontre avec les entreprises des régions Alsace, Franche Comté, Lorraine
Commission Qualité Environnement
- **24 juin** Commission Formation professionnelle
- **28 juin** Dernière réunion du Comité de suivi Linky : présentation de l'étude technico-économique
Inauguration de la plateforme de formation FTTH au lycée Jacques de Flesselles à Lyon

JUILLET

- **6 juillet** Groupe de pilotage de préparation du décret sur la rénovation dans le tertiaire
- **8 juillet** Commission des Questions juridiques
- **12 juillet** Commission des Questions sociales
- **20 juillet** Club des Services d'Efficacité Énergétique (Club S2E)

SEPTEMBRE

- **13 septembre** Commission des Caténaires
- **15 septembre** Commission Prévention et Sécurité
- **21 septembre** Réunion des délégués et conseillers régionaux
Commission Éclairage public et régulation du trafic
- **22 septembre** Bureau et Conseil d'administration du SERCE
- **28 septembre** Commission Génie climatique
- **29 septembre** Rencontre avec les entreprises des régions Bourgogne, Champagne Ardenne



Contact SERCE :
Marielle Mourgues
Tél. : 01 47 20 42 30

www.serce.fr www.metiers-electricite.com



PUBLICATION

Guide « bilan carbone » - Principes de réalisation

Avec pour objectif d'informer et d'éclairer les acteurs de la profession sur les directives européennes relatives à l'énergie, ce guide illustre la démarche du SERCE sur l'objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Il propose aux adhérents une aide méthodologique à la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur la base de leurs propres activités ou des installations qu'ils fournissent à leurs clients.

Ce guide édité par le SERCE est disponible sur simple demande sur l'extranet de notre site, en rubrique « Publications ».

NOMINATIONS

COMMISSIONS



Pascal Jean
(SPIE)
Président de la Commission Efficacité Énergétique



Hervé Guyot
(SPAC)
Président de la Commission Lignes souterraines HTB

RÉGIONS



Stéphane Gal
(SPIE)
Délégué régional Haute et Basse-Normandie



Marc Journaux
(SPIE)
Délégué régional Rhône-Alpes



Bruno Nebout
(INEO)
Délégué régional Ile-de-France



Daniel Jennepin
(FORCLUM)
Conseiller régional réseaux Rhône-Alpes



Bruno Vandermeersch
(SPIE)
Conseiller régional Industrie-Tertiaire Languedoc-Roussillon

LES CONTACTS ET RENDEZ-VOUS DU SERCE

Le SERCE a initié une série de rendez-vous avec le cabinet du Ministre de l'industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et la Commission de Régulation de l'Énergie. Il s'agissait notamment de porter les interrogations des entreprises sur le déploiement du compteur Linky, les investissements sur le réseau et sur l'installation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. La consultation des entreprises dans le processus d'élaboration des appels d'offres dans le domaine du photovoltaïque a également été évoquée. Enfin, la réunion avec le cabinet de la Ministre de l'Écologie a porté plus spécifiquement sur la mise en œuvre, attendue par les entreprises, de la rénovation des bâtiments de l'État comme prévu dans la loi Grenelle 2.

Un entretien a eu lieu entre l'Association des Maires de France (AMF) et le SERCE afin d'étudier des pistes de coopération entre les deux organisations. Les activités des entreprises du SERCE intéressant l'AMF sont notamment les activités d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux, d'efficacité énergétique et de rénovation de l'habitat social ainsi que le Contrat de Performance Énergétique.

Rte
Réseau de transport d'électricité

SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

La RTE et le SERCE : rencontre au sommet

En mars 2011 à la Plagne (73), le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a participé à un slalom géant avec les entreprises du SERCE. Ont concouru pas moins de 52 candidats parmi lesquels étaient représentés un grand nombre d'adhérents : INEO, SOBEGA, FORCLUM, SPIE, SERPOLLET, ETDE TRANSEL, THEPAULT, SARRASOLA...

Contact PRESSE : **Agence C-Comme Vous**
Tél. : 01 45 31 20 83
csorbier@c-commevous.com www.c-commevous.com

Retrouvez SERCE'Infos sur le site internet du SERCE, dans « Actualités / publications. »
Et pour plus d'informations, consultez aussi les communiqués de presse et les événements.